

Examen professionnel pour l'avancement au grade
de technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie

- Session 2023 -

Rapport du président du jury

L'arrêté du 13 avril 2023 a autorisé, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie (TSCEI). Le nombre de postes offert a été fixé à 15 par l'arrêté du 24 juillet 2023.

Le jury a été désigné par arrêté du secrétariat général du 26 juillet 2023.

J'ai présidé conformément à l'arrêté, les jurys d'admissibilité et d'admission.

1. Déroulement et bilan quantitatif.

Pour cette session 2023, 39 candidats se sont inscrits.

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le jeudi 28 septembre 2023 après-midi. Sur 39 candidats inscrits, 32 candidats se sont présentés aux 2 épreuves écrites (Note + Option).

Pour l'épreuve de rédaction d'une note de synthèse, le niveau était globalement faible et la moyenne des notes obtenues par les 32 copies s'établit à 8,6. Seulement 8 candidats ont obtenu une note supérieure à 10.

Le bilan des résultats pour l'étude de cas s'établit comme suit en fonction des options retenues par les candidats :

- Véhicules : il y avait 13 copies. Le niveau est globalement convenable. La moyenne des notes obtenues est de 11,08 avec 3 copies très insuffisantes et 2 très bonnes copies ;
- Environnement et Sécurité Industriels : il y avait 9 copies et les notes qui s'échelonnent de 5 à 15,5. La moyenne des notes est de 11,33, avec 2 copies faibles et 7 copies au-dessus de 10 ;
- Métrologie : il y avait 3 copies. Elles étaient de niveau hétérogène : 1 très bonne copie, une copie de bon niveau et une copie faible. La moyenne des 3 notes étant de 13,17 ;
- Sol / Sous-sol : il y avait 2 copies. Une des deux copies était d'un bon niveau et l'autre copie était d'un niveau faible ;
- Equipement Sous Pression : il y avait 5 copies. Les notes s'échelonnent de 7,75 à 15,5. La moyenne s'établit à 12 et 4 candidats ont obtenu une note supérieure à 10.

Le jury s'est réuni le jeudi 26 octobre 2023 pour examiner les résultats des épreuves écrites. Après délibération, le jury a fixé la barre d'admissibilité à 40, ce qui correspond à une moyenne de 10/20 toutes épreuves confondues, équivalente à celle retenue les années précédentes.

A la suite d'une erreur matérielle, le jury s'est réuni une nouvelle fois le jeudi 30 novembre 2023. Le jury a modifié la liste des candidats déclarés admissibles lors de la réunion du jeudi 26 octobre 2023.

20 candidats ont été déclarés admissibles pour 15 postes offerts.

Les épreuves orales se sont déroulées du lundi 4 au jeudi 6 décembre 2023 et le lundi 8 janvier 2024.

La réunion d'admission s'est tenue à l'issue des oraux soit lundi 8 janvier 2024. Le jury a fixé la barre d'admission à 70 (note pour le total des épreuves) au même niveau que les années précédentes.

A l'issue de cette réunion d'admission, le jury a déclaré 9 candidats admis.

2. Bilan qualitatif.

On peut constater une légère diminution du nombre de candidats inscrits à cet examen professionnel par rapport à l'année 2022 (39 au lieu de 42) pour un nombre de postes offerts légèrement supérieur (15 au lieu de 14).

S'agissant des épreuves écrites, on peut noter comme pour les années précédentes, une légère défection du nombre de candidats présents à l'intégralité des épreuves par rapport au nombre de candidats inscrits (32 sur 39).

Aux épreuves écrites, 20 candidats ont obtenu une note globale supérieure à 10/20.

Alors que le nombre de postes offerts était de 15 et que les 20 candidats admissibles se sont présentés aux épreuves orales, seuls 9 ont été déclarés admis par le jury.

Cette année encore, les prestations orales des candidats étaient globalement d'un niveau moyen, en dehors de quelques bons voire très bons candidats, et celles de la moitié des candidats étaient insuffisamment préparées. Les résultats sont donc globalement décevants.

La présentation initiale d'une durée de 10 minutes au plus, ne doit pas se limiter à un exposé chronologique du parcours professionnel du candidat. Elle doit mettre en valeur ses aptitudes à la fonction de TSCEI et présenter ses motivations pour accéder au grade supérieur. Cette présentation doit donc être soigneusement préparée.

Les candidats doivent s'attendre à se voir poser des questions précises quant aux connaissances réglementaires, techniques et professionnelles dans les domaines d'activité qu'ils ont occupés. Certains des candidats ont donné des réponses approximatives, parfois même erronées, dans leur champ actuel de compétences.

Il est également attendu des candidats qu'ils se soient renseignés sur les autres domaines d'activité susceptibles d'être occupés par les TSCEI. Plusieurs candidats ont reconnu qu'ils n'avaient pas recherché d'information ; d'autres n'avaient qu'une connaissance très superficielle de ces activités. Ils n'étaient pas en mesure de présenter les missions exercées au quotidien par les TSCEI dans ces domaines et de répondre à des questions d'ordre général.

Sur un plan plus général, plusieurs candidats ont une méconnaissance de l'organisation aux niveaux central et territorial, des deux ministères qui coordonnent les domaines d'intervention des TSCEI. Certains candidats semblent découvrir les droits et obligations d'un fonctionnaire et connaissent pas bien le statut particulier du corps des TSEI dont ils font pourtant partie.

Les épreuves se sont déroulées dans d'excellentes conditions aussi bien du point de vue de l'organisation que des conditions matérielles.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2024

Bruno VERLON
Ingénieur général des mines à la retraite

Président du jury